

http://ape-ecoleduparc.jimdo.com/

Réunion du 20 septembre 2017

Présents: Fabienne Lemesre, Géraldine Périnet, Emmanuel Dronnet, Chrystelle Mus, Delphine Errime, Fleur Casado, Céline Grosjean, Vanessa Revel, Clémentine Dobignard, Mégane Allègre, Sanae Sellami, Romain Mussano, Xavien Van Box Som, Patrizia Maurin

Bilan de la rentrée

Restaurant scolaire:

- Les personnes présentes sont unanimes pour saluer l'ouverture du nouveau restaurant scolaire avec du matériel tout à fait adapté aux enfants, un réel travail sur la réduction du bruit et un bâtiment aux couleurs agréables.
- Les enfants trouvent que les repas sont globalement meilleurs et mieux présentés depuis qu'il y a eu un changement de prestataire
- Le choix de la table est lui aussi apprécié
- La notion de choix (2 entrées et deux desserts proposés) est très appréciée
- Les difficultés sont :
 - Le comportement du personnel qui reste parfois difficile à comprendre (cris, règles incompréhensibles, utilisation d'un appareil émettant du bruit pour demander le silence)
 - o Le point qui nous pose le plus question est le temps libre :
 - La cour du restaurant est très petite et accueille les enfants des deux écoles (Parc + St Claude),
 - En cas de pluie les enfants sont serrés sous le préau et non pas d'espace pour jouer.
 - La question se pose pour cet hiver: les enfants resteront-ils à l'extérieur quand il fera froid?
 - Il n'y a pas de jeux dans cet espace.
 - Les enfants n'auraient pas le droit d'aller sur l'herbe à cause d'orties, ce qui réduit l'espace
 - Toujours un manque de temps pour les derniers à aller manger. Il y aurait aussi parfois un manque de certains plats (notamment de choix) et certains plats seraient froids.

Nos pistes de réflexion :

 Une rotation dans l'ordre de passage des classes chaque semaine en laissant toujours les CP en premier ?

- Elaboration d'un règlement précis par les délégués de classe + le personnel + des parents ?
- Affichage des menus à l'extérieur des bâtiments et sur internet pour les parents?

La nouvelle classe:

- Deux enseignantes motivées, dynamiques qui s'entendent bien
- Il manque cruellement une ATSEM (au moins à mi-temps)
- Le choix a été fait par les enseignantes de faire tourner le « manque d'ATSEM ».
 Concrètement, à partir de novembre, à tour de rôle, chaque classe sera sans ATSEM pendant une période scolaire. La première classe qui sera sans ATSEM sera la nouvelle classe de PS/MS. Nous nous posons des questions sur la pertinence de ce choix.
- Selon les parents, la classe manque de jouets et de jeux pédagogiques.
- La classe, comme les autres classes, a un plafond très haut. Cependant, il n'y a pas de mezzanine. Il y a donc un problème de place et de bruit.
- Contrairement à ce que nous avait été assuré par Mme Simian durant l'été, il semble que la climatisation n'ait pas été installée.

Nos pistes de réflexion :

- Un partage des jouets/jeux éducatifs peut-il être envisagé avec les autres classes ?
- Une liste des besoins peut-elle nous être communiquée pour que nous fassions appel aux dons et/ou financions leur achat ?
- Une liste des travaux nécessaires peut-elle être effectuée avec un ordre des priorités ?

Divers:

- Certains parents n'ont pas reçu de courrier concernant le changement de rythme scolaire
- Les enfants de moyenne section ne sont plus ou peu couchés car il y a un manque de place. Seuls les « gros dormeurs » vont en couchette.
- Les enfants qui mangent au restaurant scolaire ne sont plus couchés à 13h comme c'était le cas l'année dernière.
- Les réunions de rentrée étaient toutes en même temps. Cela a empêché certains parents d'aller voir toutes les enseignantes.
- Un affichage des listes de la composition des classes dès la veille de la rentrée serait intéressant. Cela permettrait d'avoir le temps de préparer son enfant à la rentrée.
- Il n'y a toujours pas de médecin scolaire. Les enfants de grande section de l'année dernière n'ont pas été vus. Qu'en sera-t-il cette année ?
 http://www.education.gouv.fr/cid50297/la-sante-des-eleves.html Voir l'item Bilan de santé. http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin officiel.html?cid bo=91594